

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PIEGEURS AGREES D'INDRE ET LOIRE



Une association « loi 1901 » qui regroupe les piégeurs agréés du département

Elle est composé d'un Conseil d'Administration (14 membres) et son Président actuel est Michel HUBERT depuis 2018.

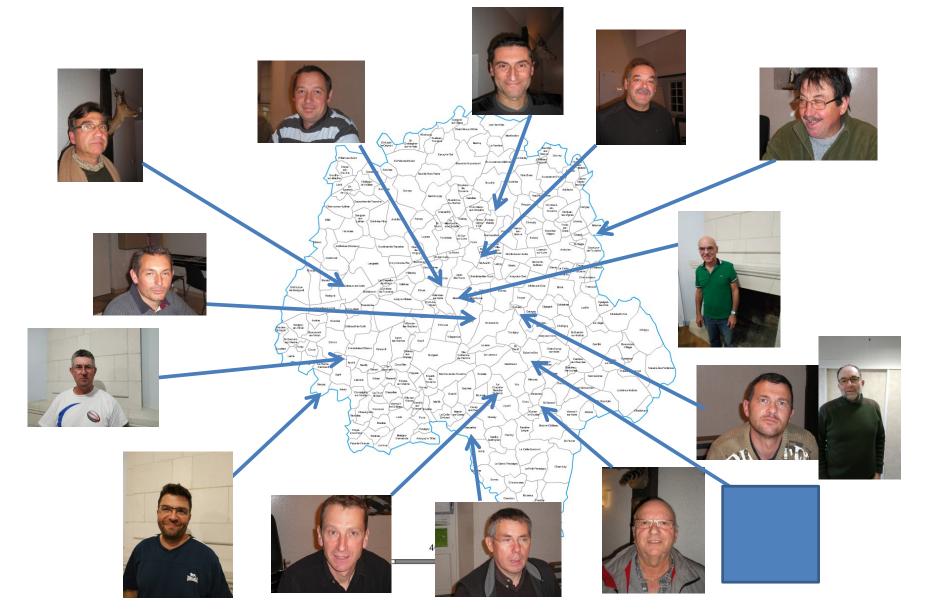
Depuis sa création en 1989, il succède à Pierre PASQUET (DCD) et Laurent BOREL.

Elle regroupe en moyenne 650 adhérents ce qui la hisse parmi les premières associations de piégeurs agréés de France

Son BUT:

- Défendre et promouvoir le piégeage,
- Fédérer ses adhérents,
- Informer les piégeurs sur la réglementation, les techniques, le respect de l'animal...
- Permettre au tissu rural et dans une moindre mesure aux urbains de répondre aux préjudices qu'ils subissent par des moyens légaux, non préjudiciable à l'environnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



SES MOYENS FINANCIERS

- Par sa cotisation annuelle (01/07 au 30/06) –
 13 € (Parmi les moins chère)
- Par des subventions en particulier grâce à la Fédération des Chasseurs
- Par ses interventions
- Par ses partenaires (Fournisseurs)



SES ACTIONS

A SSOCIATION
DES
PIÉGEURS
A GRÉS
20 INDRE-ET-LOIRE

- Abonnement au journal des piégeurs (trimestriel),
- Remise du carnet de piégeage (à la demande) avec l'adhésion,
- Remise de 10% sur certains achats chez notre partenaire « Nature et Passion » à Chambray les Tours et Notre Dame d'Oé,
- Gestion d'une coopérative d'achat de matériel,
- Couverture du piégeur par une assurance RC,
- Couverture du matériel par une assurance vol complétée par l'ADPA (seule association de France),
- Partenariat avec la FDC 37 et la FREDON,
- Membre titulaire en CDCFS,
- Création, développement et animation d'un site www.adpa37.fr (plus de 7 000 visites par an),
- A l'initiative du développement des balises électroniques,
- Création d'un petit musée (Maison du Trappeur) dédié au piégeage (plus de 300 pièges),
- Présent aux différentes fêtes relatives à la chasse (Candé/Montpoupon...).













SES PROJETS

- Développer sa représentativité (nombre d'adhérents),
- Continuer à assurer sa présence auprès de ses adhérents,
- Création d'un stand mobile, mis à disposition aux associations,
- Développer l'utilisation des balises électroniques,
- Rester un pôle de vigilance contre les attaques relatives aux piégeage,
- Maintenir et consolider les relations avec les partenaires actuels voir développer notre présence avec d'autres (Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental),
- Favoriser les échanges entre piégeurs, autres et ADPA à l'occasion de réunions comme celle de ce soir.
- Consolider notre statut de sentinelle de la Nature (participation aux réseaux de vigilance),